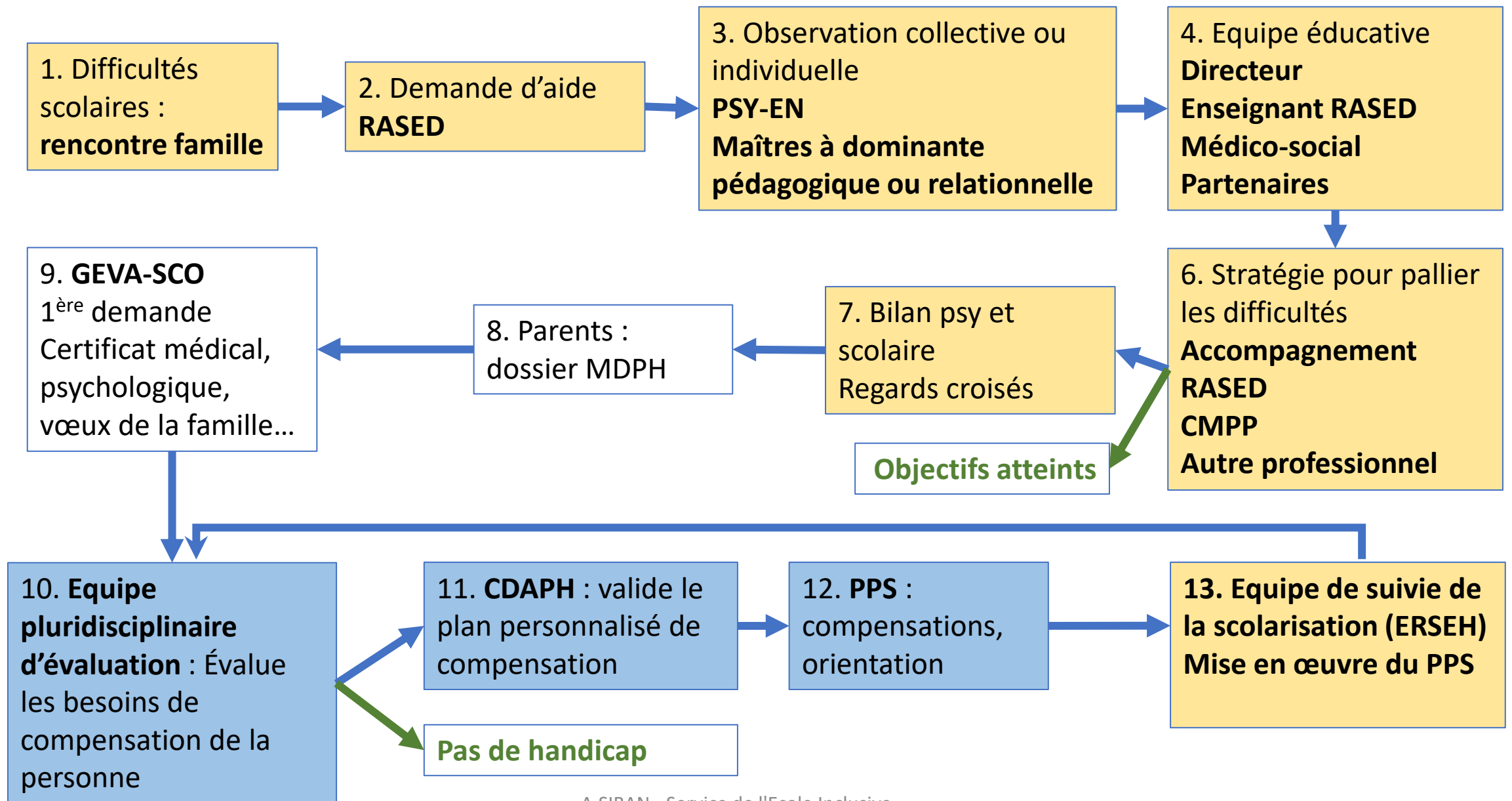


La loi de 2005

- Reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit, **en milieu ordinaire**, dans l'école dont relève son domicile. Ce principe est renforcé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.
- L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.



Des parcours de scolarisation dans l'académie

Education nationale ← → Médico-social

Scolarisation individuelle

Maternelle

Elémentaire

Collège

Regroupements :

ULIS école

ULIS collège

UE maternelle

UEE

IME

RQTH (choix individuel)

Lycée public ou privé

ULIS Lycée

MFR

Apprentissage

Autres centres de formation

IME